

ENSEMBLE DES ACTUALITES DE L'ANNEE 2010

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION ET
D'AMENAGEMENT DE LA BOLER ET DE SES
AFFLUENTS



**Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement
de la Bolér et de ses Affluents
63 Rue du Général de Gaulle
57570 BOUST**

La mise en oeuvre du programme de restauration de la Boler et de ses Affluents avance !!!

L'arrêté préfectoral pour l'ouverture de l'enquête publique préalable à la DIG et demande d'autorisation au titre du code de l'environnement a été pris le 3 mai 2010 par la préfecture de Moselle

L'enquête publique se déroulera du 14 au 28 juin 2010. Le commissaire enquêteur, M. Jean-Paul DENIS se tiendra à la disposition du public :

- à la mairie de RODEMACK	- le mardi 15 juin 2010	- de 17H00 à 19H00
- à la mairie de ZOUFFTGEN	- le samedi 19 juin 2010	- de 9H30 à 11H30
- à la mairie de PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	- le jeudi 24 juin 2010	- de 15H30 à 17H30
- à la mairie de BREISTROFF-LA-GRANDE	- le lundi 28 juin 2010	- de 9H00 à 11H00

Comme indiqué dans l'article 3 de l'arrêté, pendant la durée de l'enquête, le dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert par le maire, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés dans les mairies de Basse-Rentgen, Beyren-lès-Sierck, Boust, Breistroff-la-Grande, Fixem, Gavisse, Haute-Kontz, Putteltange-lès-Thionville, Rodemack, Roussy-le-Village et Zoufftgen.

Ainsi, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et horaires habituels d'ouverture des mairies au public.

Le public pourra adresser ses observations au commissaire enquêteur comme précisé dans l'article 3 de l'arrêté.

Arrêté préfectoral d'enquête publique

Nous vous tiendrons informer de l'avancement du programme !

Pour plus d'informations sur le programme de restauration de la Boler et de ses Affluents, onglet "**Activités - programme de restauration**".

Pêches électriques sur la Boler et le Beyren

Actualité du 21 juin 2010

Vendredi 18 juin 2010, le service départemental de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) a réalisé des pêches électriques sur la Boler et le Beyren afin de connaître le peuplement piscicole (les espèces de poissons présentes).

Principe de la pêche électrique : un groupe électrogène produit de l'électricité (350 - 400 Volts) :

- La phase négative est mise à l'eau avec une pièce métallique: la cathode.
- La phase positive est connectée à une anode de pêche: manche isolant terminé par un anneau qui va être manipulée par un opérateur.

➔ le courant se propage donc entre l'anode (pôle +) et la cathode (pôle -).



SD 57 de l'ONEMA en train de réaliser une pêche électrique sur la Boler à Gavisse

Ainsi, le poisson tétanisé, est capturé, puis relâché. Il n'est donc pas tué. Il s'agit de procéder à un comptage et à un classement par espèce.

Déroulement : une fois le poisson épuisé (mis dans l'épuisette), il est conservé vivant dans un bac. Les poissons sont ensuite triés par espèce, pesés et mesurés individuellement puis remis à l'eau.



Mesure des poissons sur la berge

Prochainement, l'ONEMA transmettra au syndicat les résultats des pêches électriques. Néanmoins sur la première station pêchée à Gavisse, on a pu constater la présence d'une douzaine d'espèce de poissons dont le brochet, l'anguille, la vandoise, le chabot, le chevesne, le loche franche et de rivière ...



Une anguille



Un brochet

Résultat de l'enquête publique pour le programme de restauration de la Boler et de ses Affluents

Actualité du 11 août 2010

L'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à la demande d'autorisation de travaux au titre du code de l'environnement s'est déroulée du 14 au 28 juin 2010. Le commissaire enquêteur, M. Jean-Paul DENIS a rendu ses conclusions et son avis à la préfecture de la Moselle.

Ainsi, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable.

Rapport du commissaire enquêteur visé par la préfecture de la Moselle

La demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation de travaux va devoir passer devant le **CO**nseil Départemental de l'**En**vironnement et des **Risques Sanitaires et Technologiques** pour avis (**CODERST**).

Ensuite, le Préfet de la Moselle donnera à son tour son avis par arrêté préfectoral.

Ce n'est seulement qu'après la signature de l'arrêté préfectoral donnant un avis favorable pour la DIG et l'autorisation de travaux que les travaux sur la Boler et ses Affluents pourront commencer.

En parallèle à la cette procédure, le syndicat met tout en oeuvre pour que tout soit prêt au moment de la signature de l'arrêté préfectoral.

De plus, le bureau d'études Sinbio rédige actuellement, l'**élé**ment de mission **PRO** qui consiste à affiner techniquement les aménagements ponctuels tels que les protections de berge, les lits mineurs d'étiage, la création d'abreuvoirs, de passages à gués, la détermination des zones de plantations.. Suite à cela, le dossier de consultation des entreprises sera rédigé afin de choisir l'entreprise en octobre pour réaliser les travaux dès que possible.

Pour plus d'informations sur le programme de restauration de la Boler et de ses Affluents, onqlet "[Activités - programme de restauration](#)".

Dans le cadre de l'étude régionale, engagée depuis le 1er juin 2010, concernant l'actualisation des connaissances sur les différentes populations d'écrevisses présentes en Lorraine, de nombreux cours d'eau mosellans restent encore sans connaissances **astacicoles (=du peuplement des écrevisses)**.

Ainsi, **la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques va effectuer des prospections**. Les techniques de recensement utilisées sont l'observation à la lampe la nuit et la pose de nasses le jour.

Cette opération a également pour but de mettre en place une base de données régionale, d'intégrer les écrevisses autochtones et allochtones dans les futurs plans de gestion et de créer des outils d'information et de sensibilisation pour le grand public.

Cette campagne d'investigations est soumise à un **arrêté préfectoral portant autorisation d'établir un inventaire des sites à écrevisse autochtone dans le département de Moselle**.

Les techniciens de cette étude ne veulent alarmer personne, c'est pourquoi le travail nocturne se fera dans le plus grand respect de la propriété privée ainsi que dans la plus grande discrétion.

Différents types d'écrevisses peuvent être aperçus dans nos cours d'eau :

- Ecrevisses autochtones
 - Ecrevisses pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*)
 - Ecrevisses pieds rouges (*Astacus Astacus*)
 - Ecrevisses des torrents (*Austropotamobius torrentium*)
- Ecrevisses introduites
 - Ecrevisses pattes grêles ou turque (*Astacus leptodactylus*)
 - Ecrevisses Américaines (*Orconectes limasus*)
 - Ecrevisses de Californie (*Pacifustacus leniusculus*)



Ecrevisse pieds blancs

Droits de pêches

La pêche des écrevisses pieds blancs et des torrent est interdite. La pêche des autres écrevisses est réglementée.

Périodes d'ouverture de la pêche en Moselle

Résultats des pêches électriques

Suite aux pêches électriques réalisées le 18 juillet 2010 sur la Boler et le Beyren, l'ONEMA (Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques) a transmis au syndicat les résultats.



Localisation des zones de pêches (cliquez sur le site pour connaître les poissons pêchés)

Absence d'écrevisse dans la Boler

Actualité du 23 septembre 2010



Jeudi 16 septembre 2010, la technicienne de rivière et la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ont posé des nasses à différents points dans la Boler.

Vendredi matin, la Fédération est retournée chercher les nasses mais aucune écrevisse était présente.

Pose d'une dans la Boler à Roussy-le-Village

La prospection sur le bassin versant de la Boler est stopée pour cette années. En effet, les températures actuelles ne sont plus propices à la prospection d'écrevisse (trop basses). Ainsi courant le printemps prochain, de nouvelles prospections auront lieu et cela principalement sur le Beyren.

Avancement du programme de restauration de la Boler et de ses Affluents

La DIG et l'autorisation de travaux devraient être probablement effectives pour l'automne 2010. En effet, après que le commissaire enquêteur ait rendu son avis, le dossier est soumis pour avis au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) le 27 septembre 2010. Une fois leur avis rendu, le Préfet de Moselle pourra signer ou non l'Arrêté Préfectoral autorisant les travaux sur la Boler et ses Affluents.

Pour plus d'informations sur le programme de restauration, vous pouvez vous rendre à l'onglet "Activités - Programme de Restauration"

OU

Contactez la technicienne de rivière

Le programme de restauration avance ...

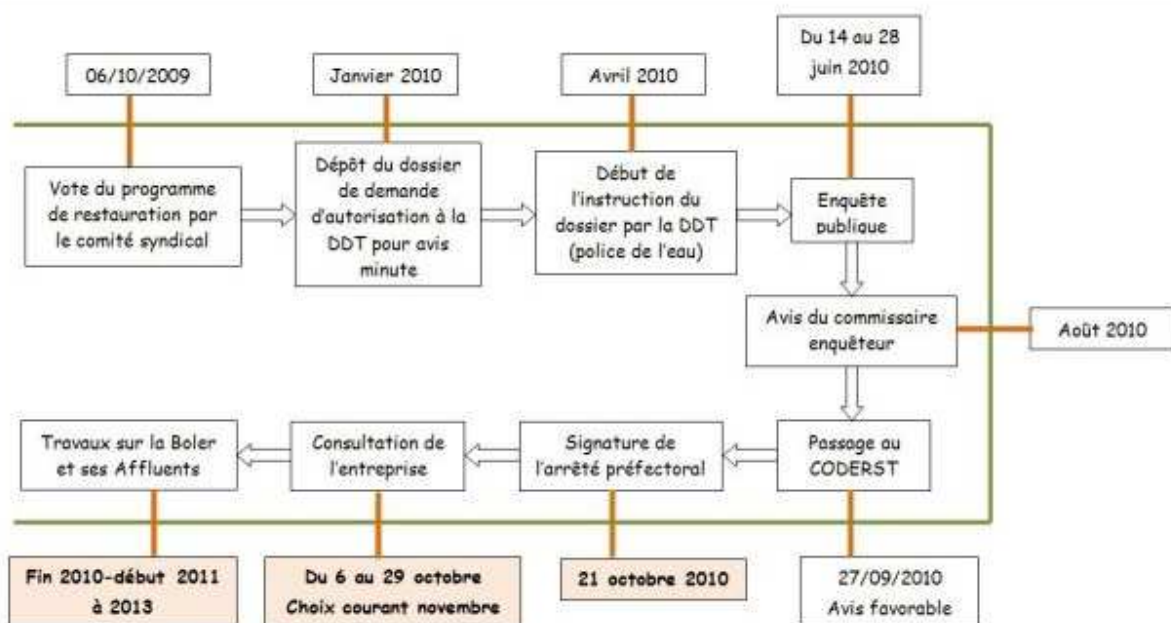
Actualité du 6 octobre 2010

modifiée le 28 octobre 2010

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) a rendu le 27 septembre 2010 un avis favorable pour le dossier d'autorisation et de DIG concernant les travaux de restauration de la Boler et de ses Affluents.

De plus l'arrêté préfectoral autorisant et déclarant d'intérêt général le travaux de restauration de la Boler et de ses affluents a été signé par le Préfet de Région le 21 octobre 2010.

Cliquez sur l'arrêté pour le télécharger



Déroulement de la mise en oeuvre du programme de restauration

Le syndicat a lancé un avis d'appel public à la concurrence pour réaliser les travaux du programme de restauration de la Boler et de ses Affluents ([voir rubriques Marchés publics](#))

Choix de l'entreprise pour les travaux de restauration de la Boler et de ses Affluents

Actualité du 1er décembre 2010

Lundi 8 novembre 2010, le comité syndical s'est réuni pour choisir l'entreprise qui réalisera les travaux de restauration de la Boler et de ses Affluents. A l'unanimité, le groupement SW Environnement -Sylvatech, deux entreprises spécialisées pour intervenir sur les cours d'eau, a été choisi.

Ainsi, le montant de la tranche ferme et des deux tranches conditionnelles est de 592 579,65 € HT.

Les travaux commenceront probablement en janvier 2011.

Le 15 décembre 2010 se déroulera la première réunion avec le groupement SW Environnement-Sylvatech pour organiser et planifier les travaux sur la Boler et ses Affluents en présence du maître d'oeuvre, le bureau d'études SINBIO et des différents partenaires (Conseil Général de la Moselle, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Fédération de pêche, ONEMA, Conservatoire des Sites Lorrains)

[Avis d'attribution](#)

Réunion de démarrage pour les travaux de restauration de la Boler et de ses Affluents

Actualité du 16 décembre 2010
modifiée le 15 janvier

Mercredi 15 décembre 2010, s'est déroulée en mairie de Boust, siège social du syndicat, la réunion de démarrage pour les travaux de restauration de la Boler et de ses Affluents.

Cette réunion avait pour objectif de faire le point sur le projet d'un point de vue technique et administratif avec les entreprises (SW-Environnement et Sylvatech) et les partenaires.

En raison des conditions météorologiques défavorables et de l'humidité des terres situées au bord de la Boler, le début des travaux à Zoufftgen n'est pas connu. Dès le retour de bonnes conditions, ils commenceront.

Au fur-et-à-mesure, de l'avancement des travaux, les habitants et les riverains seront avertis de l'arrivée des entreprises.

Ainsi, courant semaine 51, un communiqué sera distribué aux habitants de Zoufftgen et une lettre sera adressée au riverains de la boler situés sur la commune de Zoufftgen, par les entreprises pour les informer de leur arrivé sur leur parcelle.

[Communiqué pour Zoufftgen](#)

Un arrêté préfectoral (2010-DDT/EAU/POL n°42) autorisant ses travaux et les déclarant d'Intérêt Général a été signé le 21 octobre 2010 par le préfet de la Moselle (téléchargeable sur le site internet du syndicat). Ainsi suivant l'article 6, « pendant toute la durée des travaux ; les propriétaires et les ayants droit seront tenus de laisser passer sur leurs terrains les fonctionnaires et agents chargés de la surveillance, les entrepreneurs et ouvrier, ainsi que les engins mécaniques nécessaires à la réalisation des travaux ».

Le syndicat demande donc aux riverains de la Boler de laisser passer les entreprises pour qu'elles puissent réaliser dans les meilleures conditions les travaux de restauration.

Les entreprises pour la réalisation des travaux sont :

-SW environnement



-Sylvatech



Christelle SOULAS et Emmanuel MATTHIEU, du bureau d'études Sinbio, sont chargés de suivre les travaux.



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Emilie DESOEVRES, la technicienne de rivières

Tel : 03 82 50 30 48

Mail : emilie.syndicatdelaboler@orange.fr